

DIPLÔME D'ETAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Vu l'arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ; Vu la décision d'habilitation du PESMD Bordeaux Aquitaine à délivrer ce diplôme en date du 16 octobre 2015 ; Vu le décret n°2011-475 du 28 avril 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique;

Vu le procès-verbal du jury en date du 10 juillet 2018 prononçant l'admission de l'intéressé(e) au diplôme d'état de professeur de musique ;

LE DIPLÔME D'ETAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

est délivré à **Monsieur Frédéric RENOUX** Né à **Jakarta (Indonésie),** le 18 juillet 1989

Au titre de la session 2018

Dans la discipline : **Enseignement instrumental**

Domaine : Classique à contemporain

Option: Piano

Fait à Bordeaux, le 10 juillet 2018

Signature du titulaire

Honon

Signature et cachet du directeur de l'établissement habilité

Laurent GIGNOUX
Directeur du PESMD
Bordeaux - Aquitaine

Bordeaux - Aquitaine

cachet de Bejabilise Medinthyon 33800 Bordeaux Tél. 05 56 91 36 84

Ce diplôme est enregistré de droit au répertoire national de la certification professionnelle au niveau II. Il correspond à trois années d'études supérieures et à l'acquisition de 180 ECTS.

Aucun duplicata ne sera délivré.